

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 46/SLAG /fixant pour 1971 le mode de placement des fonds des caisses d'épargne des territoires d'outre-mer autres que les Comores (J.O.R.F. du 1-1-1971- page 35) [promulguée par arrêté n° 46. .SLAG du 21-1-1971]

n° 46/SLAG /fixant

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 janvier 1971

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1971

Date du numéro
10 février 1971

VISAS

le haut-commissaire de la republique dans le territoire francais des afar et des issa.

Vu l'article 42 de loi n°67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des afar et des issa et l'article 5 du décret n°68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du haut-commissaire de la republique dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Arrete: Art 1er est promulgue dans le territoire francais des afar et des issa le decret n°70-1311 du 23 decembre 1970 fixant pour 1971 le mode de placement des fonds des caisses (j.o.r.f du 1er janvier 1971 p.35). art 2. le present arrete sera enregistre publie avec le texte promulgue au journal officiel du territoire et communique partout ou besoin sera.